

VENCE

F
& VOUS

AVRIL
2025
N°18



SOMMAIRE

Pages 4-5
Projet - Piscine Jean Maret

Pages 6-9
Culture et patrimoine

Pages 10-13
Budget communal

Pages 14-15
Actualités

Page 16
Environnement

Page 17
Sécurité : bilan 2024

Pages 18-21
Les derniers événements

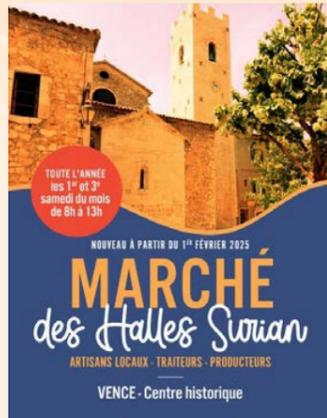
Pages 22-23
Tribune libre

Page 20
Programme des Nuits du Sud

AGENDA

MAI

- **Samedis 3 et 17 mai 2025**
MARCHÉ DES HALLES SURIAN
Place Clemenceau. Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis du mois. De 8h à 13h.



- **Dimanche 4 mai**
ASCENSION DU COL DE VENCE
A partir de 9h.
- **Jeu 8 mai**
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945
- **Samedi 10 mai**
VENCE FÊTE SES CULTURES
Place Clemenceau. De 10h à 15h.



- **Samedi 10 mai**
LOTO DE L'AS VENCE FOOTBALL
Salle Falcoz, à partir de 18h.
- **Samedi 10 mai**
BROCANTE DES CHATS DE STELLA ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS
Place du Grand Jardin.

- **Dimanche 11 mai**
COURSE CYCLISTE GRANFONDO

- **Dimanche 11 mai**
VIDE GRENIER - ESPOIR ENFANTS DU MONDE - Cité historique.

- **Dimanche 11 mai**
CONCERT SYRINX
Cathédrale, à 18h30.

- **Mercredi 14 mai (et 21 juin)**
CONCERT DU CONSERVATOIRE
Jardin du Conservatoire.

- **Samedi 17 mai**
FESTIVAL HANDICA EN FÊTE
Place du Grand Jardin.

- **Dimanche 18 mai (et 15 juin)**
CONCERT DU CONSERVATOIRE
Villa Alexandrine, 18h30.

- **Samedi 24 mai**
FÊTE DES FONTAINES
À partir de 16h, départ du Square Simone Veil.

- **Samedi 24 mai**
ARTISA'VENCE FÊTE DES MÈRES
Place Clemenceau. 10h-16h.

- **Les 24 et 25 mai**
MARCHÉ POTIER
Place du Grand Jardin, de 9h à 19h.



- **Dimanche 25 mai**
VIDE GRENIER - NOMAD
Cité historique.

JUIN

- **Samedis 7 et 21 juin 2025**
MARCHÉ DES HALLES SURIAN
Place Clemenceau. Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis du mois. De 8h à 13h.

- **Dimanche 8 juin**
«FAITES DU VÉLO»
Place du Grand Jardin, 9h - 16h.

- **Dimanche 8 juin**
AIOLI GÉANT DE L'OCSV
Place Maréchal Juin.

- **Vendredi 13 juin**
CONCERT DU CONSERVATOIRE
Cathédrale, 20h.

- **Samedi 14 juin**
VERNISSAGE DE L'EXPOSITION CHAGALL
Musée de Vence, 11h.

- **Les 14 et 15 juin**
LIRE A VENCE
Place du Grand Jardin, 9h-18h.

- **Samedi 21 juin**
FÊTE DE LA MUSIQUE

- **Mardi 24 juin**
FÊTE DE LA CHAPELLE SAINT RAPHAEL
Départ du chemin des Cambreniers.

- **Les 26, 27, 28 et 29 juin**
FESTI'VENCE
4 jours de musique classique au cœur de Vence.

- **Samedi 28 juin**
AQUAKIDS
Piscine Jean Maret, 14h-16h.

JUILLET

- **Samedi 5 juillet**
FÊTE DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE
À partir de 18h au Parc de la Conque.

- **Du 10 au 19 juillet**
FESTIVAL NUITS DU SUD
Place du Grand Jardin, découvrez le programme page 24.



Chers Vençois et Vençois,

Au fil des mois, nos actions se poursuivent afin d'équiper, embellir et structurer notre Commune. Malheureusement, **les erreurs du passé impactent souvent lourdement notre présent** et nous devons faire contre mauvaise fortune bon cœur pour avancer.

En matière d'urbanisme, je pense bien sûr aux nombreux programmes immobiliers validés avant juillet 2020 qui ont émergé un peu partout sur la commune au cours des 5 dernières années. Parmi eux, le projet Chagall (et sa phase 2) est un dossier sur lequel nous bataillons avec ténacité mais qui reste complexe puisque le promoteur dispose d'un permis valide et ne compte pas renoncer sans une indemnité importante.

Esthétiquement, comme vous le savez, **je suis bien loin d'approuver l'architecture du programme sorti de terre** mais nous n'avons d'autre choix que de nous en accommoder. Afin d'estomper l'impact visuel de cet ensemble, **nous avons entrepris une végétalisation importante des abords du site** avec la plantation d'arbres et d'essences méditerranéennes de bonne taille.

La voirie et les trottoirs sont aussi repris pour finaliser le projet. Je sais que ces travaux, menés par la Métropole, engendrent en matière de circulation, des ralentissements pénibles et je remercie les usagers pour leur compréhension. La configuration des voiries vençaises offre malheureusement peu de possibilités de déviations lorsque des travaux sont engagés ; il nous faut par conséquent composer avec cette contrainte.

Le chantier sera bientôt terminé et tout rentrera dans l'ordre très prochainement.

Autre héritage du passé dont nous nous serions bien passés : la gestion municipale de la SEM de Vence.

En juin 2022, j'ai demandé à la Chambre Régionale des Comptes un audit comptable et de gestion portant sur l'ensemble des opérations que la Ville a fait porter par la SEM au cours des dernières années.

Ceci afin qu'un avis expert et objectif soit rendu sur des décisions posant questions.

Le rapport de la CRC a révélé de graves anomalies dans les choix imposés à la SEM par la Municipalité entre 2014 et 2020.



Régis LEBIGRE

Maire de Vence

Vice-Président de la Métropole NCA

Président du SIVOM du Pays de Vence

Ainsi, durant cette période, la Ville n'aura cessé de faire porter par la SEM des projets aux conséquences financières trop lourdes pour elle. Parmi les mauvais choix opérés sous le mandat précédent, la Ville a fait financer par la SEM la construction du nouveau parking «Place Chagall». Un investissement que la SEM n'avait pas la capacité financière de supporter et ce, au mépris des alertes de son Directeur, sans même essayer de faire financer cet équipement par le promoteur du projet immobilier Chagall.

Subventions perçues dans le secteur du logement social pour des réhabilitations non réalisées, vente à la SEM du Parking Marie-Antoinette par la Ville alors que les textes pourtant l'interdisaient comme l'a clairement indiqué la Chambre Régionale des Comptes, acquisitions de biens immobiliers sans diagnostics ni orientations stratégiques, difficultés financières de la SEM persistantes malgré la vente d'une partie de son patrimoine immobilier... sont autant de points relevés dans le rapport.

Ces difficultés financières sont susceptibles de placer la SEM dans l'incapacité de payer ses dépenses et son personnel dès cette année... (voir l'article sur vence.fr).

Il nous revient aujourd'hui de tenter de solutionner cet épineux problème. Les actions pragmatiques entreprises ces dernières années ont permis d'éviter la liquidation judiciaire mais la situation reste des plus préoccupantes. **Les différentes pistes explorées ne laissent malheureusement pas entrevoir, à ce jour, une issue positive pour la SEM.**

Sachez que je consacre tous mes efforts à ce dossier et à l'avancée de tous nos projets.

Très sincèrement,
Régis LEBIGRE

Piscine Jean Maret

Renaissance attendue d'un équipement phare

Depuis plusieurs décennies, la couverture de la piscine Jean Maret permettant son utilisation à l'année est attendue par de nombreux Vencois. Toujours évoqué, sans cesse reporté, ce dossier se concrétise enfin. Troisième grand projet du programme de la Municipalité, il a nécessité une étude attentive des différents besoins, puis des options possibles dans chaque domaine.

UNE RÉNOVATION DEVENUE INDISPENSABLE

Construite il y a plus de 50 ans (1971), la piscine municipale s'est dégradée avec le temps. Au cours des 10 dernières années, le vieillissement des

bassins, des canalisations et de l'ensemble des équipements s'est accéléré, amenant régulièrement la Ville à procéder à des interventions d'urgence coûteuses, notamment pour des fuites d'eau.

Aujourd'hui, les réparations ponctuelles ne suffisent plus. Un chantier d'ampleur doit être entrepris ; la simple rénovation des structures existantes et de mise en conformité en matière de sécurité et accessibilité PMR, est estimée à 2 millions d'euros.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Dans ce contexte, la Ville a travaillé

sur un projet de rénovation complète et de couverture qui permettra :

- la **mise aux normes** techniques, réglementaires et environnementales de l'équipement,
- la **mise en accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite,
- l'**ouverture à l'année** de l'équipement avec l'intérêt majeur de permettre un **meilleur apprentissage**

de la natation pour les enfants avec un accès à l'année pour les écoles et le collège,

- le **développement de nouvelles activités aquatiques** pour les actifs et les seniors.

LES OPTIONS ÉTUDIÉES

Dans le cadre de la réflexion menée sur le futur équipement, le choix du type de couverture a été réfléchi. **L'installation d'un toit amovible n'a pas été retenue** pour 2 raisons principales :

- l'inesthétisme des couvertures amovibles actuellement sur le marché,
- leurs isolations thermiques mé-

diocres qui auraient eu pour conséquence une consommation d'énergie plus importante.

LES GRANDS PRINCIPES RETENUS

Le 4 février dernier, les architectes missionnés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'œuvre ont présenté le projet en Conseil Municipal. Le bâtiment est conçu en R+1 pour respecter la déclivité du site avec des lignes épurées et de larges ouvertures sur l'extérieur, permettant de profiter de la situation exceptionnelle du site.

Le parcours du public s'organise à partir d'un large hall d'accueil à l'étage, puis tout l'équipement est de plain-pied. Le bassin de 25m est ré-

Rappelons que les enfants de 0 à 6 ans sont particulièrement concernés par le risque de noyade. Sachant que plus de 1300 victimes sont déplorées chaque année en France, l'apprentissage de la natation constitue un enjeu majeur de santé publique.

nové sur son emplacement actuel et couvert. A l'extérieur, sont maintenus un plus petit bassin, des espaces végétalisés et un solarium de 500 m². L'architecture est élégante et fonctionnelle. Le nouvel équipement sera tout autant propice à la détente, aux sports qu'à l'apprentissage de la natation.

D'un point de vue technique, les équipements ont aussi été repensés avec :

- Une nouvelle chaufferie
- De nouveaux échangeurs
- La reprise de la production de l'eau chaude sanitaire
- Une gestion technique centralisée
- Le traitement de l'air avec l'installation d'une ventilation double flux spécifique
- La reprise complète du réseau d'alimentation en eau et l'installation d'une filtration très performante.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

La performance énergétique est aussi recherchée avec une limitation des consommations d'énergie carbone, la réduction des consommations d'eau pour économiser la ressource, la réduction des coûts d'entretien et de maintenance par le choix de solutions adaptées et pérennes, et des conditions hygrothermiques maîtrisées afin d'assurer le confort des usagers.

L'enveloppe budgétaire globale de cet équipement dont la durée de vie est estimée à 50 ans, est de 7,8 millions d'euros TTC. Seuls 50% de cette somme resteraient à la charge de la Commune, sachant que 3,1 M d'euros sont déjà acquis : la Ville récupérera la TVA à hauteur d'1,5 M€, elle bénéficiera du soutien financier de la Métropole pour un montant de 1,6 M€ et d'autres subventions sont attendues.

Le lancement des travaux est prévu en fin d'année 2025. La piscine sera ouverte cet été du 1^{er} juin au 28 septembre.



«Gestation 2.0» L'art numérique à la Chapelle des Pénitents Blancs

Dans l'attente de la réouverture du Musée de Vence, l'activité de l'établissement se développe «hors les murs».

Jusqu'au 24 mai 2025, le centre d'art propose une exposition d'arts numériques à la Chapelle des Pénitents Blancs. Il s'agit d'une installation intitulée «Gestation 2.0» créée par deux artistes :

- **Erik Lorré**, artiste numérique (par ailleurs directeur artistique de Fées d'hiver, centre de création en arts numériques dans les Hautes-Alpes).
- **Florent Colautti**, artiste sonore et compositeur.

Les deux artistes sont accueillis en résidence à Vence pour créer in situ une installation générative, sonore et interactive avec un éclairage de cocons lumineux. Dans la Chapelle des Pénitents Blancs, l'œuvre grandit au fil du temps et des rencontres, transformant l'espace qui l'accueille et prend des allures de gigantesque organisme vivant.



La Chapelle Matisse classée Monument Historique

Grande nouvelle pour notre patrimoine culturel !

En visite à Marseille début janvier, la Ministre de la Culture, Rachida Dati, a annoncé le classement de la Chapelle du Rosaire, également connue sous le nom de chapelle Matisse, en tant que «Monument Historique».

Cette chapelle, conçue et décorée par le célèbre peintre, dessinateur, graveur et sculpteur Henri Matisse en 1951 pour les sœurs dominicaines, est un véritable joyau artistique et architectural.

La Chapelle, déjà protégée et «inscrite» au titre des Monuments Historiques depuis le 28 décembre 1965, sera donc «classée» lors de la prochaine Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Ce classement apporte une reconnaissance importante au niveau national et international, des aides financières supplémentaires et une

attention particulière portée par l'Etat lors des travaux de rénovation.

En matière d'urbanisme, elle s'accompagne d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour de l'édifice.

Cette reconnaissance est une immense fierté pour notre commune et un encouragement supplémentaire pour la réhabilitation de la Villa «Le Rêve» souhaitée et portée par la Municipalité.



Musée de Vence : Une exposition exceptionnelle pour sa réouverture en juin

Chagall Les années vençaises Une renaissance méditerranéenne du 14 juin au 2 novembre

Vernissage le 14 juin à 11h.
En partenariat avec les Musées Nationaux du XX^e siècle des Alpes-Maritimes.

Après une fermeture pour travaux de près d'un an, ayant permis au Musée de Vence de reconfigurer ses espaces intérieurs pour devenir accessible aux personnes à mobilité réduite, **la réouverture annoncée en juin se fera avec une remarquable exposition d'été.**

Le Musée s'associe au Musée National Marc Chagall pour mettre à l'honneur l'artiste en exposant ses œuvres de la période vençaise, réalisées entre 1949 et 1966, période durant laquelle l'artiste a vécu à Vence. Ce projet renouvelle la collaboration entre les deux institutions qui avaient organisé l'exposition Les Années Méditerranéennes (1994) en deux volets, l'œuvre profane à Vence et l'œuvre religieuse à Nice.

L'installation de Chagall dans le midi exerce une influence décisive sur sa peinture. La lumière, la végétation, le rythme de vie concourent à lui donner un style plus libre, plus sensuel, où la magie de la couleur est de plus en plus présente. La période vençaise est propice aux expérimentations techniques : céramique, sculpture, vitrail, mosaïque, tapisserie... L'artiste multiplie à ce moment-là les expositions et les commandes. D'une part, de grands projets autour des thèmes du cirque, de la musique, de la danse voient le jour, notamment dans des commandes pour des institutions publiques. D'autre part, Chagall poursuit son

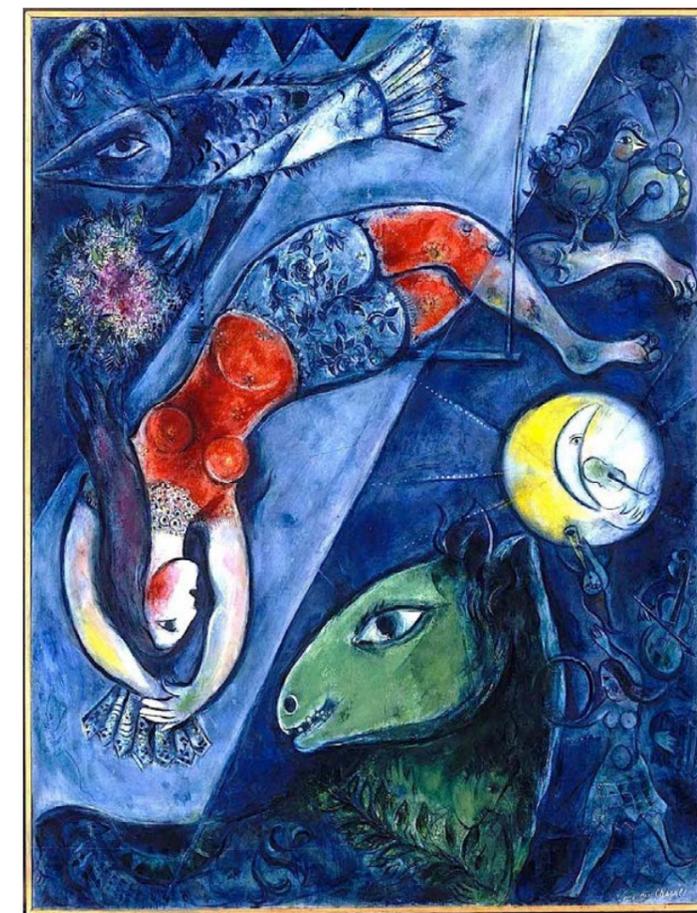
travail sur la Bible initié en 1930 par la commande d'Ambroise Vollard du livre illustré Bible. Chagall complète ce travail d'illustration par la réalisation de lithographies publiées dans la revue Verve.

Au début des années 1950, Chagall travaille sur un projet d'œuvres monumentales destinées à la chapelle du Calvaire à Vence. Après abandon du projet, le cycle du Message Biblique (1956-1966) fait l'objet de la réalisation du premier musée national dédié à un artiste vivant inauguré en 1973 à Nice. Le travail sur la Bible se poursuit avec de nombreuses commandes de vitraux et de mosaïques, comme celle présentée dans la cathédrale de Vence, inaugurée en 1979.

L'exposition réunit peintures, dessins et lithographies originales, sculptures et céramiques issues d'un prêt exceptionnel du Musée national Marc Chagall de Nice, complété d'œuvres du Musée national d'art moderne de Paris et de collections particulières.

Commissariat : Anne Dopffer, Directrice des musées nationaux du XX^e siècle des Alpes-Maritimes. Grégory Couderc, responsable scientifique, Musée national Marc Chagall.

Le Cirque Bleu (1950-52, huile sur toile, 238x176cm) Musée national d'art moderne- Centre de Création industrielle, Centre Georges Pompidou, en dépôt au Musée national Marc Chagall. Photo : c Gérard Blot/Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais des Champs Elysées c ADAGP, Paris, 2025.



Le Pays Vençois obtient le Label «Pays d'art et d'histoire»

Grande avancée pour le Pays Vençois, le SIVOM du Pays de Vence, composé de Vence, Coursegoules, Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup, vient d'obtenir le fameux label «Pays d'Art et d'Histoire» qui met à l'honneur les territoires qui s'investissent dans la valorisation de leur patrimoine culturel et naturel, la préservation des témoignages architecturaux et historiques, la sensibilisation du public à la culture et le soutien à la création artistique.



Signature officielle de la convention du Label «Pays d'Art et d'Histoire» par Hugues MOUTOUH Préfet des Alpes-Maritimes au Palais Sarde.

À ce jour, plus de 200 villes et territoires en France sont labellisés. Si les Alpes-Maritimes comptent déjà trois villes labellisées (Nice, Menton et Grasse), le Pays de Vence est le premier territoire intercommunal à recevoir ce label d'excellence attribué par le Ministère de la Culture, après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture. L'objectif est de valoriser notre cadre de vie d'exception pour transmettre aux générations futures les richesses historiques et architecturales de notre territoire.

Le Label présente différents avantages notamment en termes de visibilité au niveau national et international. Il permet également de bénéficier de l'expertise de la DRAC et d'un soutien financier accru de l'Etat.

Dans le cadre de ce label, la Collectivité s'est engagée dès 2024 à créer à Vence un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.



Une nouvelle œuvre restaurée à la Cathédrale

Après la restauration des œuvres «Saint Paul Ermite et Saint Antoine» du peintre Jean Daret et «Saint Lambert, évêque de Vence» de Sauvan, c'est le tableau «Saint Paul Ermite et Saint Antoine Abbé» de Jean Daret qui revient flambant neuf cette année en la Cathédrale de Vence.

L'huile sur toile a fait partie d'une grande campagne de rénovation initiée par le Musée Granet d'Aix-en-Provence, qui concernait en tout 23 tableaux de Jean Daret, restaurés puis exposés dans la capitale historique de la Provence.

L'intervention sur l'œuvre vençoise aura duré 3 années au Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine de Marseille. Elle a donné lieu à un documentaire réalisé par les élèves du Lycée Matisse qui ont ainsi pu découvrir le travail minutieux de la restauration d'art, analyser le tableau et comprendre toutes les étapes de la renaissance de cette toile du 17^{ème} siècle, détériorée et assombrie par le temps.

Le programme initié par la Ville illustre sa volonté de sauvegarder le patrimoine vençois malgré les coûts nécessaires à engager (environ 70 000 euros pour cette intervention).

Merci à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Département des Alpes-Maritimes pour leur aide financière. Merci à l'association du Patrimoine religieux vençois, au Chanoine Bréhier de la Paroisse de Vence et à tous ceux qui se sont mobilisés pour faire aboutir cette démarche de sauvegarde patrimoniale. L'œuvre est à (re)découvrir librement à la Cathédrale de Vence.



Découverte majeure d'une cathédrale paléochrétienne

C'est dans le cadre des travaux de réhabilitation et agrandissement des Halles Surian à quelques mètres de la Mairie, que l'entreprise de maçonnerie travaillant sur le site, a découvert, en procédant à la dépose d'un sol en carrelages, un vaste édifice ancien enterré !

Les vestiges archéologiques de plus de 300 m² sont apparus immédiatement sous le niveau de circulation actuel. L'édifice respecte un plan rectangulaire d'une longueur de 30 m et d'une largeur de 11,50 m

dont l'extrémité orientale se termine par deux absides. Le service d'Archéologie de la Métropole Nice Côte d'Azur a immédiatement été saisi et a rapidement indiqué qu'**il pourrait s'agir des vestiges de la première cathédrale de Vence que l'on localisait jusqu'à ce jour sous l'emprise de l'actuelle cathédrale.**

Cette construction est possiblement liée à l'épiscopat de Severus, premier évêque vençois, dont l'existence est mentionnée en l'an 439 dans des



sources écrites. Elle pourrait donc avoir été construite au début du 5^{ème} siècle. **A ce titre, il s'agit d'une découverte majeure tant pour l'histoire régionale qu'ecclésiastique.**

La Municipalité a créé un Comité d'experts et a d'ores et déjà décidé d'**adapter le projet de réhabilitation des halles en fonction de cette découverte. La priorité de la Ville demeurera la préservation et la valorisation de ces vestiges à travers un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine**, ceci en relation avec le «Service Régional de l'Archéologie» de la DRAC PACA et le «Service d'Archéologie et Patrimoine» de la Métropole Nice Côte d'Azur.

En l'état actuel, seuls les travaux de préservation et de protection du bâtiment se poursuivent afin de le mettre hors d'eau.





Budget 2025

BUDGET DE FONCTIONNEMENT
26 372 043 €

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT
7 664 397 €

Les points importants

➔ **Pas de hausse des taux des taxes foncières pour les Vençois (25,23 pour le bâti & 12,01 pour non bâti)**

La Commune maintient le même niveau de fiscalité pour les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. La majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sera appliquée en 2025, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.

LES CONTRAINTES EXTERNES ET AUGMENTATIONS DIVERSES

➔ **Le coût de l'énergie reste élevé, même s'il a tendance à baisser**

En 2025, la négociation de prix par la Métropole Nice Côte d'Azur, au travers du groupement de commandes dont la Ville de Vence est adhérente, permettra d'amorcer une baisse sensible par rapport aux tarifs de 2024. Le budget des fluides (eau, électricité, gaz, combustible...) pour l'ensemble

Comprendre le budget de la Commune

Le 4 février dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2025. **Evolution des grandes enveloppes budgétaires, projets de l'année et perspectives : que retenir de ce budget ?**

LES SECTIONS

1. Le FONCTIONNEMENT sert à financer toutes les opérations courantes de la vie municipale : la masse salariale, les dépenses d'entretien et d'énergie, les petits matériels, les services publics, les intérêts de la dette etc...

2. L'INVESTISSEMENT sert à financer les travaux importants, les acquisitions foncières, et toutes les dépenses amorties sur plusieurs années (véhicules, matériels etc...). Cette section peut être financée par l'emprunt (contrairement à celle de fonctionnement).

A la fin de chaque année, le **«Compte Administratif»** établit les sommes réellement dépensées et perçues au cours de l'année écoulée.

du fonctionnement des services et bâtiments communaux, représente une enveloppe de **590 000 € en 2025.**

➔ **La pénalité liée à la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux en forte hausse**

La multiplication des projets immobiliers validés sous le mandat précédent (**18 programmes - 738 logements dont Chagall**) avait eu pour conséquence la baisse de la pénalité SRU sur les 3 premières années du mandat en cours. Le rythme des permis de construire d'immeubles collectifs accordés depuis 2020 ayant chuté (**à ce jour 5 soit 84 logements**), induit une **augmentation significative de la pénalité SRU imposée par l'Etat, soit en 2025 : 885 000 euros.**

➔ **Le reversement des produits liés au forfait post stationnement**

Depuis 2018, la commune aurait du reverser à la Métropole (compétente en matière de stationnement) les recettes issues des FPS. En 2024, la Ville a soldé la première partie de ce reversement pour la période 2018 - 2021 à hauteur de 177 000€. **En 2025, elle s'acquittera des sommes de 2022 et 2023, soit 240 000 euros.**

➔ **Une progression inévitable des charges de personnel**

L'an passé, les charges de personnel ont été impactées par les revalorisations successives du point d'indice et du SMIC au niveau national. A cela, s'ajoute désormais la hausse de la cotisation de l'assurance pour les risques statutaires qui passe de 240 000 euros à 290 000 €. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une participation financière pour la couverture du Risque Prévoyance de leurs agents. Cette participation est de 50% des cotisations acquittées par les agents. Cette obligation représentera une somme supplémentaire au budget de 60 000 €. Pour rappel, **les dépenses de personnel représente 51% des dépenses de fonctionnement de la Commune, soit 12,3 millions d'euros.**

Par ailleurs, parmi les charges de gestion courante, la Ville consacrera en 2025, **une enveloppe de 4,5 millions d'euros à différentes structures annexes : la Régie Culturelle, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le SIVOM du Pays de Vence et le SDIS.**

Les projets de l'année

➔ **Un nouveau chantier dans le cadre du plan d'économie d'énergie dans les écoles**

Après d'importants travaux réalisés en 2024 à l'école Lei Bigarradié, (54% d'économies d'énergies obtenus) c'est l'école Chagall qui sera concernée en 2025 avec la rénovation du réfectoire de la cantine puis la rénovation énergétique du bâtiment dans sa globalité.



➔ La poursuite des travaux pour **sécuriser le bâtiment des halles qui accueillera le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.**

➔ La fin du chantier de mise en **accessibilité PMR du Musée de Vence.**

➔ La finalisation des études et le lancement des travaux de **rénovation et couverture de la piscine municipale.**



➔ Le lancement du projet de **sécurisation des falaises des Baous.**

➔ **L'aménagement d'un verger** sur le secteur du Pra de Julian.

➔ Les rénovations de la **pelouse** et de la **buvette au stade de Gaulle**, ainsi que de nouveaux **courts aux Tennis des Cayrons.**

➔ La requalification de la maison «Gavary» pour la transformer en **Maison des Seniors et nouveau jardin.**



➔ Une reprise de la **toiture de l'Hôtel de Ville** et la création d'un escalier de secours au centre Toreille.

➔ La démolition du **Bar de l'Etoile** et la **création d'un jardin d'enfants.**

➔ L'aménagement du **passage Marie-Antoinette** et l'amélioration de son éclairage.

➔ L'acquisition de matériel informatique et d'un **nouveau logiciel simplifiant les inscriptions aux services d'accueil de loisirs «enfance et jeunesse».**

Ces projets d'investissement sont complétés par les réalisations financées par la Métropole, notamment en matière de réfection de voiries et réseaux.



Les budgets 2024/2025 volontaires et responsables ont permis d'équiper la Commune pour l'avenir en maintenant un service public de qualité, sans augmenter les impôts pour les Vençois et en maintenant des tarifs accessibles.

25,23
Taxe
Foncière

FISCALITÉ

La dernière augmentation des taux des impôts locaux votée par la Commune remonte à 2016. Depuis, les taux des impôts locaux sont restés stables pour les Vençois. Avec une taxe sur le Foncier bâti de 25,23%, Vence se situe au milieu des Villes des Alpes-Maritimes.

LA DETTE

De 2020 à 2025 la dette a été parfaitement maîtrisée :
 Au 31/12/20 : **20 982,833 M d'€**
 Au 31/12/24 : **19 634, 601 millions d'euros** avec une capacité de désendettement de la Ville de **9 années**, inférieure à la moyenne qui est de 12 années.

7,5 Millions d'euros



ÉDUCATION & FAMILLES

Les cantines, les centres de loisirs pour les 3/17 ans, les accueils périscolaires, 3 crèches collectives... Le plus grand nombre d'agents communaux est dédié aux écoles et aux enfants.

6,2 Millions d'euros



ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Pour la création des Halles Surian, la création d'un jardin thérapeutique et d'une nouvelle Maison des Seniors, pour la couverture de la piscine et sa réhabilitation, pour la rénovation et l'accessibilité du Musée de Vence...

1,5 Million d'euros



ENVIRONNEMENT

Investir pour faire face au changement climatique, réaliser la rénovation énergétique de l'école des Bigarradié, réaliser des travaux dans les écoles Chagall et du Signadour pour végétaliser la Cité et l'entrée de Ville Rhin & Danube, créer de nouveaux espaces verts, rénover l'éclairage public, lancer un Plan paysage...

1,7 Million d'euros



SÉCURITÉ

La Ville compte 30 policier(s) municipaux, 8 papis & mamies trafic pour la surveillance des écoles. La Ville déploie un réseau de 87 caméras de surveillance. L'action coordonnée avec la Gendarmerie Nationale, laquelle considère Vence comme l'une des villes les plus tranquilles de la Circonscription.

SOCIAL & SANTÉ

Accompagner les plus fragiles, soutenir les personnes âgées, favoriser l'autonomie, créer du lien à domicile, aider au logement, contribuer aux soins et à préserver la santé mentale, grande cause nationale 2025... sont les principales missions du CCAS.

2,5 Millions d'euros

SPORT & VIE ASSOCIATIVE

1 Million d'euros



Budget constant pour les associations destiné à soutenir le monde associatif et à encourager les pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre.

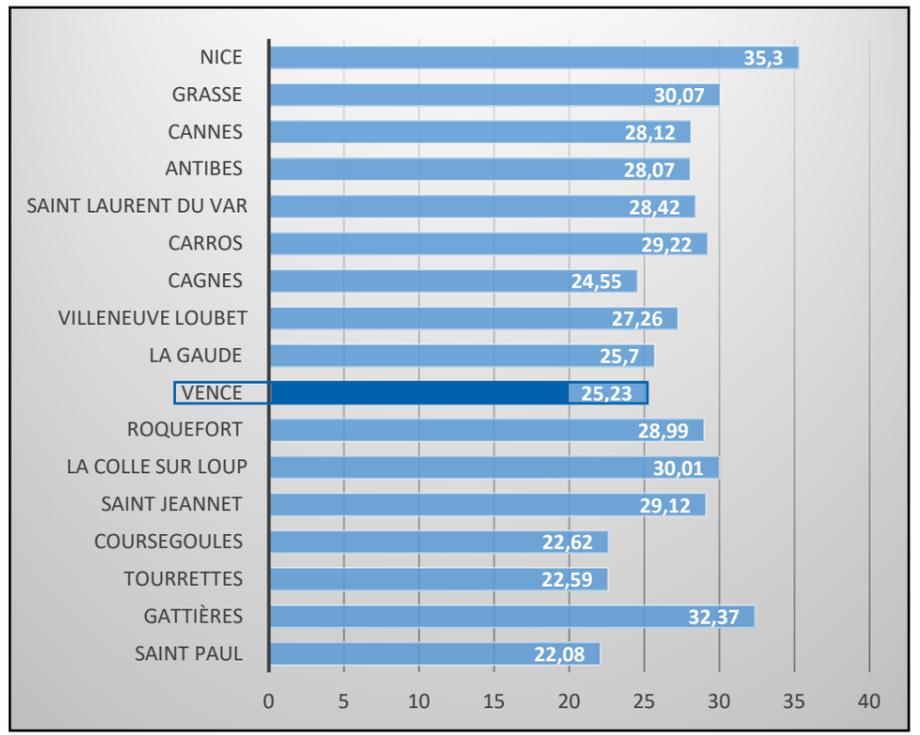
Rappelons que 367 associations déploient leur énergie à animer, soutenir, accompagner et à créer du lien entre les Vençois.

TAUX DES TAXES FONCIÈRES DES COMMUNES VOISINES

On observe que le taux vençois est bien placé en comparaison avec les autres villes.

Certaines petites communes voisines où les services publics à la disposition des habitants sont plus réduits, maintiennent un taux plus bas, mais la plupart des communes de même taille que Vence, ayant une offre de services équivalente, ont un taux proche ou plus élevé.

Pour mémoire, le montant de la taxe foncière ne dépend pas uniquement du taux communal. La réévaluation des bases définies par l'Etat a été à l'origine de l'augmentation constatée l'an dernier.



LE COÛT DES SERVICES : Coût de revient pour la Ville et coût pour l'utilisateur

➔ **3 NAVETTES CŒUR DE VENCE**
 1 ticket / voyage
 Coût réel : 3,35€ (coût moyen)
 Votre tarif : 0€

➔ **1 ABONNEMENT ANNUEL À LA MÉDIATHÈQUE**
 Coût réel : 144€. Votre tarif : de 0 à 10€ (tarif moyen 2,08€)

➔ **1 ENTRÉE AU MUSÉE & MICROFOLIE**
 Coût réel : 29€. Votre tarif : 0€

➔ **1 REPAS À LA CANTINE**
 Coût réel : 8,31€. Votre tarif : de 2€ à 4,20€ (selon les revenus)



➔ **1 AN AU CONSERVATOIRE**
 Coût réel : 1 440€. Votre tarif : 360€

➔ **1 JOURNÉE EN ACCUEIL DE LOISIRS**
 Coût réel : 37,60€. Votre tarif : de 4,50€ à 16€ (selon les revenus)

➔ **1 ENTRÉE À LA PISCINE**
 Coût réel : 10,50 €. Votre tarif : de 2,50€ à 3,50€

➔ **1 ANIMATION À LA MAISON DES SENIORS**
 Coût réel : 12€ Votre tarif : 1€



Rénovation et plantations avenue Rhin et Danube

Un chantier de végétalisation et de rénovation des espaces publics se terminera bientôt au niveau du projet immobilier Chagall.

Ces travaux, engagés par la Métropole et la Ville, ont pour objet de :

- redonner des espaces confortables aux piétons par l'élargissement et la rénovation des trottoirs,
- garantir la sécurité des usagers par la réfection générale de la chaussée,
- mettre en accessibilité les traversées piétonnes pour les personnes en situation de handicap,
- créer un aménagement paysager de qualité permettant d'embellir cette entrée de Ville.

Ainsi, 230 m² d'espaces verts sont actuellement créés avec des es-

sences variées de plantes méditerranéennes résistantes à la sécheresse. De nouveaux arbres ont aussi été plantés pour compléter l'alignement de micocouliers.

Une attention particulière est portée aux écoulements d'eaux pluviales avec une approche écologique innovante. Les fosses d'arbres ont été aménagées selon le modèle de «l'arbre de pluie», un concept permettant de mieux gérer les eaux de pluie en milieu urbain.

Ce système repose sur l'aménagement de fosses filantes et perméables qui captent et stockent les

eaux pluviales. L'eau ainsi collectée est utilisée pour irriguer les végétaux plantés, limitant le recours à l'arrosage.

Pour le revêtement des espaces piétons minéralisés, un béton désactivé perméable favorisant l'absorption des eaux pluviales tout en conciliant le rendu esthétique, sera utilisé.



Fibre dans la Cité historique : la situation débloquée



Après une longue attente, les travaux qui permettent l'installation de la fibre dans la cité historique de Vence, ont été réalisés le mois dernier. Les tampons et cadres des chambres de l'opérateur Orange ont été mis aux normes, avec une participation financière de la Ville qui a fait le choix d'intervenir pour débloquer la situation.

Pour rappel, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire vençois il y a 6 ans, SFR (retenue par l'Etat pour cette mission) a informé la Ville de son incapacité à raccorder les habitations de la vieille ville car les chambres Télécom recouvertes de tampons décors en pavés étaient devenues inaccessibles au fil du temps, certainement

par manque d'entretien. Orange, propriétaire des chambres, a alors été saisie pour effectuer le remplacement des tampons et cadres mais l'entreprise a refusé d'intervenir au motif que ces trappes auraient été mises en place depuis plusieurs décennies, sans son accord et qu'elles ne correspondent pas à ses normes techniques.

Afin de trouver une solution à ce problème qui s'enlisait depuis le mandat précédent, le Maire Régis Lebigre s'est orienté dans une négociation, proposant au final le partage du coût des travaux de remplacement des 42 dispositifs. Le protocole transactionnel signé avec la société «Orange» a permis de débloquer le dossier.

Les travaux aujourd'hui réalisés permettront le raccordement à la fibre d'environ 800 foyers et professionnels du centre ancien.



Les travaux d'isolation thermique livrés à l'école Lei Bigarradié

L'important chantier de mise à niveau énergétique de l'école maternelle Lei Bigarradié a été finalisé en début d'année. La rénovation thermique du bâtiment permet de réaliser **60% d'économie d'énergie**.

Une mise aux normes des accès a aussi été réalisée pour garantir une meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap et aux personnes déficientes visuelles. La sécurité incendie a elle aussi été revue.

Une visite sur site en fin de travaux a eu lieu en présence du Maire et des Adjointes au Maire Didier Téaldi, Bernard Dandreis et Hélène Brassart.

Cette réalisation qui témoigne de l'engagement municipal pour un environnement scolaire plus sûr, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement, est une première étape du plan pluriannuel d'investissements pour réduire les coûts énergétiques, améliorer le confort et moderniser les établissements scolaires de la commune.

De nouveaux WC publics sur le parking Marie-Antoinette

Pour répondre à une demande récurrente de mise à disposition de WC en centre ville, la Ville a porté une attention à cette problématique. Après la réhabilitation et mise en service des **toilettes au Parc de la Conque**, de nouveaux sanitaires ont ouvert dernièrement **sur le parking Marie-Antoinette**.

Ces nouveaux sanitaires en accès libre sont ouverts de 6h à 23h. Ils se composent de 3 WC dont 1 PMR équipé d'un lave-mains, 1 lavabo et sèche-mains électrique accessibles dans les parties communes. Leur entretien est assuré au quotidien par les services municipaux. D'autres WC sont par ailleurs à disposition **à la gare routière de l'Ara et dans le nouveau parking Place Chagall**.



NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONCERNANT L'INTERDICTION DES FEUX DE JARDIN

En date du 17 janvier 2025, le Préfet des Alpes-Maritimes a **renforcé les conditions d'interdiction de brûlage des végétaux**.

L'incinération des tailles d'oliviers, mimosas et autres arbres fruitiers est désormais interdite. Dans les Communes des Alpes-Maritimes situées dans le secteur du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dont Vence fait partie, il est interdit de brûler des déchets verts en «zone urbaine». Seules quelques exceptions subsistent sur les autres zones du PLUm suivant des conditions précises (lire l'arrêté préfectoral sur le site vence.fr).

Par ailleurs, la période de vigilance renforcée est avancée d'un mois et fixée désormais du 1^{er} juin au 30 septembre.

Rappelons qu'en dehors du risque d'incendie en période estivale, **brûler des déchets verts est source de pollution**.

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement.

Toute infraction relevée par la Police Municipale est passible de 450 euros d'amende.

Environnement



Depuis le début du mandat, la Municipalité œuvre pour développer les surfaces de production agricole sur le territoire vençois.

Particulièrement concernées par la diminution du nombre d'exploitations agricoles, les Alpes-Maritimes font figure de mauvais élève en la matière. Alors que dans les années 1970, le département pouvait nourrir 70% de sa population, en 2006, ce taux était tombé à 25%. Aujourd'hui, l'autonomie alimentaire du département n'est plus que de 1%.

Dès 2020, la Municipalité s'est engagée dans une démarche d'acquisition de différents terrains (dont les prix semblaient encore «accessibles») **afin d'accroître peu à peu les réserves foncières susceptibles d'accueillir une agriculture de proximité.**

Prochainement deux terrains accueilleront leurs premières cultures après les raccordements en eau et électricité nécessaires.

Sur appel d'offres, **un maraîcher a été retenu et produira des légumes bio** sur une première parcelle de 4 900 m² chemin des Colles et une seconde de 10 500 m² chemin du Poutaouchoun. Cette dernière verra aussi l'installation de poules pour **une production d'œufs.**

La mise en culture de 2 autres terrains acquis dans la même démarche est aussi en phase d'étude.

Par ailleurs, après le rachat des terrains du Pra de Julian et la démolition des habitations

Les surfaces agricoles développées sur la commune

soumises au risque de glissement, le site retrouve comme prévu une vocation naturelle. Sa partie basse sera notamment transformée en verger. **Les parcelles pourraient accueillir près d'une centaine d'arbres fruitiers** : abricotiers, amandiers, cognassiers, figuiers, mûriers, pruniers, grenadiers et bien d'autres...



Des parcelles communales mises à la disposition d'une chèvrerie

Lors du Conseil Municipal du mois de février, les élus ont acté la mise à disposition, pour une durée de 3 ans, de parcelles communales pour un projet de chèvrerie dans les bois de la Sine.

En effet, la Municipalité a souhaité soutenir cette nouvelle activité qui permet de développer des circuits courts mais également d'entretenir les espaces concernés et d'assurer leur débroussaillage (dont le coût annuel actuel représente environ 2000 €).

Trois parcelles appartenant à la Ville situées chemin des Noisetiers sont concernées. Avec une superficie totale de plus de 23 000 m², le site non utilisé jusqu'à présent, offre un cadre naturel idéal pour y élever des caprins.

La porteuse du projet y installera son troupeau de 35 chèvres dès cet automne. Elle prévoit la production de différents fromages qui pourront faire le bonheur des Vençois adeptes de produits frais et locaux.



Sécurité



Bilan 2024 des interventions de la Police Municipale

Au début de l'année, la Police Municipale a établi le bilan 2024 de ses interventions sur le territoire communal. Ces chiffres mettent en lumière **l'important travail accompli par les agents et la multitude des domaines d'interventions du service.**

Chaque jour, les agents répondent présents, apportent leur soutien à la population tout en étant confrontés aux incivilités, à certaines formes de violence et aux différents maux de notre société. En quelques décennies, les missions du service se sont diversifiées entre **la sécurisation des manifestations, la surveillance du territoire, les problèmes dans les quartiers, les différends de voisinage, les entrées et sorties des écoles, l'environnement, les contrôles routiers, les missions de police judiciaire avec la gendarmerie nationale, sans oublier un flux continu d'arrêtés de cir-**

culat ou d'occupation du domaine public, ainsi que les réponses aux nombreux mails et courriers.

Afin de lui donner les moyens d'agir pour la sécurité des Vençois, les effectifs de la Police Municipale ont été nettement renforcés au cours du mandat en cours. Les 5 postes laissés vacants en 2020 à la suite de départs à la retraite ont fait l'objet d'embauches, puis l'effectif a de nouveau été renforcé.

Le service compte aujourd'hui 30 agents, ce qui lui permet, en plus des missions sur le terrain, de mieux surveiller le domaine public, notamment grâce aux 80 caméras installées sur notre territoire. Récemment, ces dernières ont par exemple permis de retrouver les conducteurs dans 2 délits de fuite et d'identifier les auteurs de dépôts sauvages et de tags sur la commune.



BILAN 2024 : POLICE MUNICIPALE

- Infractions au stationnement de janvier à décembre : **4135**
- Infractions au code de la route : **97**
- Infractions relevées par vidéo : **1090**
- Infractions au stationnement abusif : **201**
- Contrôles routiers : **29**
- (+ ceux de la Gendarmerie)**
- Réquisitions vidéo Police et gendarmerie : **29**
- Rapport d'intervention et information : **1149**
- Assistance à personne : **148**
- Interventions en matière d'environnement : **51**
- Infractions relevées en matière d'urbanisme : **13**
- Mise en fourrière pour stationnements abusifs, gênants ou dangereux : **187**
- Mains levées de fourrière : **130**
- Recours des usagers à la commission du contentieux : **104**
- Autorisations temporaires de stationnement (travaux ou déménagements) : **445**
- Incivilités : **35**
- Interventions pour tapages nocturnes : **213**
- Tapage diurnes : **29**
- Divagations canines : **7**
- Déclenchements d'alarmes : **62**
- Intervention pour dépôts sauvages : **241**
- Nombre d'accidents corporels répertoriés par la PM : **34**
- Nombre d'accidents matériels répertoriés par la PM : **35**
- Nombre de chutes d'arbres : **15**
- Nombre de violences intra-familiales et différends : **46**
- Nombre de rixes : **31**
- Nombre d'objets trouvés : **129**
- Nombre d'arrêtés municipaux : **521**



Evènements

De nombreux Vençois présents à la cérémonie des vœux

Le 18 janvier dernier, le Maire Régis Lebigre a présenté ses vœux aux Vençoises et Vençois en leur souhaitant une fructueuse année 2025.

Dans un monde incertain et troublé, le Maire a souligné combien la Commune reste un cocon et le lieu de tous les possibles. « Vivre à Vence est une chance (...) tous ensemble, nous devons nous attacher à conser-

ver une ville équilibrée... et mettre en valeur ses nombreux atouts ».

Classée N°1 des «Villes de rêve» des Alpes-Maritimes où il fait bon vivre, considérée par la Gendarmerie comme l'une des villes les plus tranquilles de la circonscription ; Vence est animée, commerçante, dotée de nombreux services publics, de transports en partie gratuits, d'espaces

naturels merveilleux... une commune qui regroupe au quotidien les avantages d'une ville, tout en restant à taille humaine dans un cadre naturel privilégié.»

A l'occasion de ces vœux, plusieurs Vençois ont été mis à l'honneur : **Flora Vautier** médaille de bronze en équipe en tennis de table aux jeux paralympiques, et 3 policiers municipaux **Sophie Darve, Didier Escriva et Frédéric Pujol** qui ont fait preuve d'un sang froid exemplaire en intervention.



Les Gamin'rient : les plus jeunes découvrent les traditions en s'amusant



Cette année encore, les Gamin'rient ont réchauffé le cœur de l'hiver. Même s'il n'est pas toujours évident de proposer des animations extérieures, notamment pour les enfants, en pleine saison hivernale, cet évènement de février a su trouver son public.

Festival de magie, ateliers maquillage et fabrication de confettis, arts de rue et Carnaval provençal avec le Comité des Fêtes de Vence et Lo Cepon, sont l'occasion de se déguiser, de se réunir et de célébrer les traditions provençales. Aux sons des fifres, tambourins,



galoubets, violons et accordéons, le défilé et la farandole avait pour vocation de chasser les mauvais esprits, d'insuffler des forces nouvelles à la nature pour promouvoir

la fertilité des sols cultivés. Bien des années plus tard, les traditions perdurent et ont encore donné lieu à de beaux moments de rire, de musique et de convivialité !



REMERCIEMENTS AUX AGENTS ET BÉNÉVOLES MOBILISÉS POUR LE TÉLÉTHON 2024

Comme chaque année, le Maire a reçu les acteurs du Téléthon afin de leur exprimer sa gratitude pour leur engagement lors du dernier Téléthon. Grâce à tous les bénévoles, **la somme exceptionnelle de 24 914 euros (un record pour notre ville) a été collectée !** Un grand merci à Bernard Dandreis, Adjoint aux sports, Sandra Santos, Conseillère Municipale, et à Christelle Capel, Responsable de la vie associative et des sports, pour leur dévouement et leur organisation exemplaire. Merci aussi aux 39 associations, aux 8 services municipaux qui ont œuvré sans relâche, sans oublier les pompiers, le lycée Matisse, le collège de la Sine, les écoles primaires, et toutes les autres institutions et personnes impliquées.



Vence : Dernière étape du Tour des Alpes-Maritimes

C'est à Vence, sur l'avenue Rhin et Danube, que s'est adjugée au sprint, la dernière étape du tour cycliste 2025 des Alpes-Maritimes.

Les Vençois étaient au rendez-vous pour encourager les coureurs de renom engagés dans cette épreuve appréciée. Cette course cycliste met à l'honneur le Pays Vençois dont les panoramas à couper le souffle en font le territoire idéal pour cette discipline sportive.

Félicitations au **vainqueur de cette édition Christian Scaroni**, bravo à tous les coureurs pour leurs exploits.



Joyeuse ambiance à la Fête des Grands-Mères

À l'occasion de la Fête des Grands-Mères, le CCAS de Vence a organisé **un thé dansant à la salle paroissiale**. Un moment convivial et chaleureux où rires, sourires, pas de danse et souvenirs se sont mêlés en présence du Maire, Régis Lebigre et de l'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, Nathalie Argente.

Tout au long de l'année, le CCAS de Vence propose un programme d'activités varié pour les seniors : **des sorties** comme une journée à **St Raphaël** en avril, à **Berthemont les Bains** en mai, sur **l'île Saint Honorat** en juin et **en Italie** en juillet. Plusieurs **mini-séjours** en **Camargue, en Espagne, et en Alsace** sont également prévus cette année, de même que **de nombreux ateliers et animations hebdomadaires à la Villa des Seniors**.

Le CCAS prend soin de nos aînés pour accompagner les plus fragiles dans leur quotidien mais aussi pour créer une dynamique de loisirs et maintenir des liens sociaux si précieux à tout âge.

Franc succès pour les cafés commerçants

Depuis l'automne dernier, des rencontres informelles dénommées «Cafés Commerçants» sont organisées régulièrement avec les commerçants de chaque quartier du centre-ville. En présence du Maire, Régis Lebigre et de la première Adjointe Anna Guay, les discussions vont bon train sur tous les sujets qui touchent l'activité commerciale vençoise afin d'expliquer les contraintes et de réfléchir ensemble sur les améliorations possibles dans différents domaines.

Le 8 avril dernier, **le nouveau Bureau des «Vitrines de Vence»** a par ailleurs été reçu par le Maire et son Adjointe. La nouvelle dynamique associative a déjà donné lieu à des propositions très constructives et prometteuses.



Une grande exposition Franta à Prague



La fuite et l'exode de son pays natal face à l'oppression hitlérienne puis soviétique, n'auront cessé de hanter Franta.

63 Ans après qu'il ait quitté la Tchécoslovaquie en 1958 et à l'aube de ses 95 ans, la République Tchèque

rend hommage à l'un de ses plus grands peintres et sculpteurs en ouvrant une grande rétrospective Franta, à la Galerie du Château de Prague en collaboration avec la Galerie Nationale et sous le patronage du Président de la République Tchèque.



On imagine l'émotion de l'artiste vençois face à cette reconnaissance qu'il a espérée toute sa vie. 200 œuvres créées entre 1954 et 2024 retracent les grandes thématiques universelles qui ont illustré une vie de création pour dénoncer l'inhumanité, la violence et redonner espoir et sens à la condition humaine.

Pour Franta, la peinture et la sculpture permettent de garder les yeux ouverts sur le monde. Une pleine conscience et une énergie vitale pour essayer son amour de l'humanité. L'exposition est programmée jusqu'en juin.

Exposition «Naissance des Jardins du Suve»

Le Grand Jardin met en lumière les habitants des quartiers. Ces «Parcours d'histoires» illustrent l'action engagée des habitants qui œuvrent pour la collectivité. Des habitants discrets, souvent ignorés qui réalisent des projets servant l'intérêt général. Vence est fière de compter autant de citoyens actifs dans des projets collectifs.

Première exposition : «Naissance des Jardins du Suve» Ce terrain acquis par la Commune en 2013 a trouvé sa vocation en Juin 2023. Son ouverture a donné lieu à une fête avec les habitants du quartier.

Un espace pour permettre aux enfants de jouer à l'extérieur, découvrir les saisons, observer la naissance des fruits et légumes des jardins partagés, apprendre à faire du vélo, jouer aux boules. Un jardin pour toutes les générations et pour tout simplement tisser des liens entre les habitants du Suve.



Le «Parler Bambin» expliqué aux familles

Jeudi 13 mars, une cinquantaine de personnes ont assisté à une conférence dédiée au «Parler Bambin Vençois» animée par l'équipe de la crèche municipale Véga en présence de Nathalie Delouche, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et de la petite enfance.

La soirée a permis aux familles et professionnels de la petite enfance de repartir avec une méthode et une boîte à outils précieuse pour accompagner au mieux les tout-petits dans l'apprentissage du langage pour les 0-3 ans.

Un grand merci à tous les participants pour leur présence et leur enthousiasme, ainsi qu'aux intervenantes pour leur expertise.

Expression politique

Tribune Libre

GROUPE OBJECTIF VENCE

« Nous, on n'a pas besoin de consulter la population. On a des convictions, on a des projets. On les présente lors d'une campagne électorale. On a été élu, le référendum a déjà eu lieu auprès de 20 000 personnes qui ont donné leur avis à ce moment-là ».

Voilà la réponse de Monsieur Lebigre lors du Conseil Municipal de février dernier quand j'ai demandé, une fois de plus, la tenue d'un référendum sur le projet de couverture de notre piscine municipale.

Rappelons que dans son programme de campagne de 2020, le candidat Lebigre vous promettait :

- une **couverture amovible** de la piscine, **totale**ment financée par la **Métropole** ;
- pour chaque projet important, la tenue d'une concertation réelle et soutenue, suivie d'un référendum.

AUCUNE PROMESSE TENUE ! La couverture est fixe ; la Métropole n'a pas la compétence « piscines publiques » ; c'est Vence qui porte tout le financement des travaux et les coûts de fonctionnement annuels ; le Maire refuse tout référendum.

Avec ses 20 000 habitants, il est légitime que Vence ambitionne d'avoir une piscine ouverte à l'année. **Mais pas avec une couverture fixe et pas dans la situation économique actuelle de la ville :**

- nous avons la chance d'avoir **une des plus belles piscines à l'air libre du Département** et de vivre dans le Sud de la France, avec un climat et des températures qui donnent **envie de profiter d'une piscine extérieure** pendant presque la moitié de

l'année. La couverture doit être amovible. L'été, le petit bassin sera insatisfaisant.

- **le snack et sa terrasse vont disparaître**, remplacés par un Food Truck l'été.

- même avec des subventions externes, **le coût des travaux (environ 8,5 millions d'euros)** va lourdement endetter la ville qui est déjà dans le rouge.

- les **coûts de fonctionnement annuels** ne peuvent pas être absorbés par le budget actuel de la ville. Il faudra probablement passer par **une hausse des impôts locaux.**

C'est pour ces raisons que nous avons voté « Contre » ce projet.

Couvrir notre piscine municipale aura **un fort impact financier sur le budget de la ville, sur les impôts locaux, et sur les tarifs d'entrée à la piscine** (comparables à La Colle). Il faut être certain de ne pas se tromper, et que ce nouvel équipement corresponde bien à l'attente d'une grande majorité des Vençois, car **notre piscine de loisir va se transformer définitivement en piscine sportive et perdre tous ces atouts l'été.**

C'est pourquoi, avec mon groupe « Objectif Vence », **nous demandons l'organisation d'un référendum pour vous donner le choix de la poursuite, ou pas, de ce dossier**, maintenant que vous connaissez le projet et ses conséquences (piscine sportive et impact financier).

La simple inscription, totalement mensongère (couverture amovible, financement par la Métropole...), **d'une intention** de couvrir la pis-

cine dans le programme électoral du candidat Lebigre en 2020, et **son élection avec 2215 voix, soit 11% de la population**, ne donne **aucune légitimité absolue au Maire** pour poursuivre ce projet **sans consulter les Vençois.**

Questionner les habitants en cours de mandat **sur de grandes décisions municipales** n'est pas un signe de faiblesse de l'exécutif, comme le pense Monsieur Lebigre. Il faut être bien fébrile et manquer de confiance en soi pour raisonner ainsi. Au contraire, **co-construire avec la population donne toutes leurs forces aux réalisations.**

Retrouvez-nous sur www.patrickscalzo.fr

Patrick SCALZO
Conseiller Municipal
et Métropolitain
Président du groupe Objectif Vence

VENCE semble déterminée à ne pas se laisser engloutir par le temps.

Les HALLES SURIAN font émerger de leurs fondations une cathédrale paléo chrétienne datant du Ve siècle. Il est évident que ce projet nécessite une réévaluation.

Quartier CHAGALL, il est essentiel de maintenir un dialogue serein avec le groupe EIFFAGE, afin d'éviter des conflits coûteux pour les habitants. Il est possible de trouver une solution ! Concernant la couverture de la piscine, il est impératif de remettre notre piscine aux normes et d'améliorer ses installations.

Cependant, les habitants de Vence doivent se poser une question cruciale : avons-nous la capacité de financer le projet par la Mairie, tant en terme d'investissements (8 millions) que de frais de fonctionnements (1.5 millions/an) sans compromettre sa convivialité et l'environnement qui caractérise cette espace ?

Laurence Impéaire Boronad
et Jean Marie Ciais
Conseillers Municipaux

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ

Monsieur Scalzo, vous avez été élu dans l'opposition sur un programme sans projets à l'exception d'une salle de spectacles attendue tout comme la piscine couverte depuis 30 ans et avec l'obsession de ne rien dépenser.

Des 3 projets qui constituaient notre programme : un a été concrétisé (3 navettes gratuites que vous contestez aussi) et deux sont en cours (les halles et la piscine).

Il est stupéfiant que vous continuiez à vous opposer à un projet de santé au service de toute notre population et en particulier de nos 2.000 enfants en âge d'apprendre à nager.

Sans oublier la sécurité puisque le décès par noyade reste la quatrième cause de mortalité chez les 1 à 4 ans.

Idem pour l'environnement d'un équipement vieux de 50 ans et

énergivore qui avait besoin de réparations considérables estimées à 2 millions d'euros.

Votre opposition est absurde : selon vous, nous devrions priver les vençois d'un équipement essentiel pour 20.000 habitants au prétexte que la Ville devrait en assurer une partie du financement ! Vous vous attendez donc à ce que tous les équipements Vençois soient à 100% pris en charge par les autres !

Revenons aux faits : la piscine couverte et rénovée est financée par la Métropole pour 1,6 Millions d'€ auxquels s'ajouteront 1,5 M€ (issus de la TVA) et d'autres subventions en attente.

Pour des gens accusés de ne pas savoir négocier, nous nous débrouillons plutôt bien !

Le fonctionnement de l'actuelle piscine, ouverte 4 mois, de Juin à Septembre, coûte 200.000€

(275.000€ moins 75.000€ de recettes). Le fonctionnement prévisionnel et annuel est de 474.000€.

Ce nouvel équipement accueillera, grâce à l'extension d'ouverture, de nouvelles activités sportives et de loisirs. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir une piscine chez soi!

Quant à votre refrain de « référendum », on a vu comment vous avez tenté de manipuler l'opinion avec des questions simplistes et mensongères concernant le projet Chagall !

Vous êtes bien loin de la « légitimité absolue » avec votre pseudo sondage comptabilisant 310 votes soit 1,55 % de la population.

Votre légitimité d'élu d'opposition ne vous dispense pas d'ajouter à vos critiques permanentes et stériles, des propositions concrètes pour cet équipement essentiel.



PROGRAMMATION DES NUITS DU SUD 2025

Pour la 28^{ème} Edition des Nuits du Sud, une programmation audacieuse et festive animera le Grand Jardin du 10 au 19 juillet. La Ville de Vence et l'équipe de Rock en Seine & Radio Nova seront aux manettes pour des soirées estivales inoubliables.

Vence
source d'inspiration

NUITS DU SUD

10 - 19 JUILLET 2025

10/07 SANDRA NKAKÉ
DELUXE

11/07 THE GLADIATORS
THE CONGOS
NÈG' MARRONS

12/07 DEF MAMA DEF
IAM

17/07 (PROG. EN COURS)
FAADA FREDDY

18/07 KUTU
CHINESE MAN

19/07 PPJ
THE AVENER

www.nuitsdusud.com

À PARTIR DE 22€*

Programmation sous réserve de modifications - Licence L-R-23-3456 - Illustration ©Féjito
Tarif prévente, billets en nombre limité, en vente jusqu'au 22 avril ou jusqu'à épuisement, 22€ les 10.11, 17 et 18.07, 30€ les 12 et 19.07, hors frais de location.

